

demeurant à l'étranger. Par contre, des actionnaires canadiens ont reçu des montants considérables de dividendes gagnés et payés par des compagnies étrangères. Le montant de dividendes nets payés par des compagnies canadiennes est déterminé d'après les compilations annuelles de la Division de l'Impôt sur le Revenu et d'après un rapport échantillon des comptes des compagnies.

Une méthode semblable est employée dans le calcul du montant d'intérêt sur obligations reçu par les particuliers. Un ajustement s'impose pour les paiements d'intérêt faits à l'étranger et pour l'intérêt reçu de sources étrangères. Malheureusement, il n'est pas possible de répartir exactement ces paiements par groupes industriels et l'ajustement se limite principalement aux totaux nationaux.

Les paiements d'intérêt sur hypothèques sont surtout faits à trois groupes principaux de prêteurs sur biens immobiliers: (a) les divers organismes d'Etat, (b) les corporations financières telles les compagnies d'assurances, d'hypothèques, de fiducie, de prêts, les compagnies de chemin de fer et les banques et (c) les particuliers. Il est possible d'estimer le montant d'intérêt sur hypothèques payé aux particuliers en utilisant le recensement décennal, les rapports annuels du gouvernement fédéral et des divers gouvernements provinciaux, et les rapports financiers des compagnies d'assurances, d'hypothèques, de fiducie, de chemin de fer et des banques. L'intérêt sur hypothèques détenues par des particuliers se divise en privilèges sur les fermes et privilèges sur autres propriétés. Ce dernier groupe embrasse la propriété commerciale et industrielle aussi bien que la propriété résidentielle, le total étant placé sous le groupe industriel des biens immobiliers.

Les loyers nets, sur propriété résidentielle ou commerciale, sont une forme importante de revenu de placements. Afin d'obtenir le revenu net, les déboursés contre-balançant ces loyers, tels les taxes, intérêts sur hypothèques, assurances-feu, réparations, dépréciation et faux frais propres aux propriétaires, sont déduits; des déductions sont faites pour les logis vacants et la non-perception des loyers sur propriétés louées. Une estimation de la valeur locative pour les maisons occupées par les propriétaires est également donnée. Bien qu'une maison soit un article de consommation, son occupation ajoute au revenu du propriétaire qui l'occupe.

Section 3.—Capitaux britanniques et étrangers engagés au Canada et capitaux canadiens engagés à l'étranger

Les derniers renseignements disponibles sous cette section sont donnés aux pp. 810-812 de l'Annuaire de 1942. La partie de ce sujet se rapportant à la balance des paiements internationaux est traitée dans le rapport officiel "Canadian Balance of International Payments—A Study of Methods and Results", qu'on peut se procurer chez le Statisticien du Dominion, Ottawa.

PARTIE II.—FINANCES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES

Section 1.—Statistiques comparées des finances publiques*

Dans l'élaboration de cette matière, l'idée maîtresse a toujours été de publier des statistiques financières collectives de tous les gouvernements du Canada—fédéral, provinciaux et municipaux. Il est question, dans l'Annuaire du Canada de 1942, pp. 753, 754, 794, 795 et 802, de la difficulté d'une telle entreprise et des efforts tentés jusqu'aujourd'hui pour sa réalisation.

* Révisé sous la direction du col. J. R. Munro, chef de la Branche des Statistiques Financières du Bureau Fédéral de la Statistique.